

CRISE DU GOLFE : POSITION DE LA SUISSE*Original direkt weitergeleitet*1. Repères chronologiques

- Pour mémoire - 23.08.90 35 Suisses du Koweït quittent l'Irak  
par la Turquie
- 26.08.90 5 Suisses sortent d'Irak avec les  
Autrichiens
- 01.09.90 Départ d'Irak de 12 Suisses (femmes,  
enfants)
- (Voir tableau "Evolution du nombre de nos com-  
patriotes en Irak et au Koweït" annexé)
- 28.09.90 Première réunion avec les parents et les  
employeurs des otages suisses retenus en Irak
- 13.10.90 Démarche commune des Neutres à Bagdad auprès des  
autorités irakiennes pour demander la sortie des  
otages
- 24.10.90 Déclaration du Vice-Chancelier relative aux  
Suisses retenus en Irak (ci-jointe)
- 29.10.90 Lettre de 6 Suisses retenus en Irak, de loin non  
représentatifs de la colonie, au Chef du DFAE
- Lettre du Chef du DFAE aux Suisses en Irak  
(ci-jointe)
- 30.10.90 Chef DFAE reçoit Ambassadeur d'Irak à Berne.  
Remise aide-mémoire
- 31.10.90 Déclaration du Conseil fédéral (ci-jointe)  
Conférence de presse du Chef du DFAE



- 02.11.90 Message du Chef du DFAE aux Suisses en Irak transmis par RSI (ci-joint)
- 04.11.90 Présentation des lettres de créance du nouvel Ambassadeur de Suisse en Irak, M. F. Moser
- 08.11.90 Convocation par Chef DFAE de l'Ambassadeur d'Irak à Berne. Remise aide-mémoire.
- 13.11.90 Deuxième réunion avec les parents et les employeurs des otages suisses retenus en Irak

## 2. Attitude de la Suisse dans cette crise

En quelques mots :

- solidarité internationale (ONU)
- application stricte de l'embargo
- refus d'envoyer des émissaires officiels pour négocier la libération des otages (lesquels doivent être libérés sans conditions)
- participation à l'effort financier international
- participation active aux échanges d'informations.

L'attitude de la Suisse dans cette crise est d'une manière générale très appréciée dans le monde. Ceci notamment par les Etats-Unis et les pays européens, ainsi que par la Commission de la CEE.

## 3. Bons offices de la Suisse

- Pas opportun actuellement que les autorités suisses tentent d'exercer de bons offices :
  - . les relations diplomatiques demeurent entre les parties au conflit
  - . aucune volonté d'au moins deux des parties concernées de recourir aux bons offices de la Suisse



- . aucune demande officielle dans ce sens
- . de bons offices de la Suisse ne pourraient s'exercer que dans le cadre et en accord avec les Nations Unies (Conseil de Sécurité) et ses résolutions

- Rappel le 31.10.90 à l'Ambassadeur d'Irak à Berne que le Conseil fédéral est prêt à tenir le territoire suisse à disposition des parties qui souhaiteraient s'y rencontrer.

#### 4. Aide financière aux pays les plus touchés par la crise du Golfe

La Suisse participe aux réunions du "Gulf Crisis Financial Coordination Working Committee". Elle participe à l'aide aux pays les plus touchés par la crise du Golfe (Egypte , Jordanie, Turquie) avec un montant de \$100 millions.

#### 5. Aide humanitaire suisse

- Utilisation du crédit spécial de FS 10 millions en faveur des réfugiés de la crise du Golfe :

	(millions de FS)
. avion mis à disposition de l'OIM	6
. HCR	1
. CICR	1
. UNICEF	1
. Petits projets (UNDRO, frais de transport en Jordanie, transport de Sri-Lankaises)	<u>1</u>
	10

- L'action de l'ASC en Jordanie est pratiquement terminée. Un seul des douze membres détachés dans ce pays reste sur place, mais pour peu de temps. Maintien des installations existantes, qui permettent l'accueil immédiat de 100'000 réfugiés.



## 6. Livraisons de médicaments - Rappel et état de la question

### a) Principes

- Jusqu'à maintenant, il a été dit qu'il n'était pas question pour les autorités suisses d'échanger des médicaments contre des otages, car il s'agit là de questions différentes.
- La livraison de médicaments est subordonnée à l'autorisation du DFEP.
- Les autorisations données ne l'ont été que sur la base de l'art. 4 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 7.8.90, qui est conforme à la résolution 661 du Conseil de sécurité. Elles ne concernent que des produits qui figurent sur les listes de la CEE.
- Les livraisons de médicaments ont été présentées à l'Irak comme s'insérant dans la tradition humanitaire de la Suisse.
- La politique pratiquée en la matière par la Suisse correspond à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE.

### b) Livraisons

- A la suite de demandes exprès de 9 firmes suisses, le DFEP a déjà donné son accord pour des livraisons de produits pharmaceutiques au sens strict du terme d'un montant total d'env. FS 20 millions. Ces autorisations sont définitives (voir annexe).
- L'état-major constitué pour l'application des sanctions économiques, placé sous la direction de l'OFAEE, a par ailleurs accordé son préavis positif pour d'autres livraisons d'un montant total de FS 12 millions.
- La GRE continue d'accorder une couverture spéciale pour les livraisons de médicaments vers l'Irak : celles-ci sont assurées jusqu'à concurrence d'un montant total de FS 25



millions sur la base d'un "revolving system" (possibilité de nouvelle couverture au fur et à mesure des paiements jusqu'à concurrence de cette limite).

- Les livraisons suivantes de médicaments vers l'Irak ont déjà eu lieu depuis le 2.8.90 :

- . une livraison de Sandoz, selon permis d'exportation octroyé le 19.9.90, transportée par avion jusqu'à Amman (pas d'autorisation spéciale nécessaire pour ce transport) FS 215'600.-
- . cargaison de 15 tonnes de médicaments emportée depuis Genève par un avion d'Iraqi Airways le 1.11.90, comprenant :
  - . Hoffmann-La Roche FS 109'100.-
  - . Sandoz FS 431'200.- FS 540'300.-FS 755'900.-

L'autorisation d'atterrissage à Genève nécessaire a été octroyée par le DFTCE (Office fédéral de l'aviation civile). La cargaison a été dûment contrôlée par la Direction générale des douanes et supervisée par un inspecteur de l'ONU.

- Il est fort possible que d'autres livraisons à destination de l'Irak, déjà autorisées, aient eu lieu, mais n'aient pas encore été portées à la connaissance de l'OFAEE par les maisons concernées et les douanes suisses.

#### 4. Livraisons de lait en poudre

La coopération internationale est beaucoup plus étroite pour ce qui concerne d'éventuelles livraisons à l'Irak de produits alimentaires, notamment de lait en poudre, qu'en matière de livraisons de médicaments. Elle l'est notamment avec le Comité 661, auquel toute demande préalable à ce propos serait adressée. Aucun pays n'a jusqu'à maintenant livré du lait en poudre à l'Irak.



## 8. Firmes suisses

- Il n'existe aucune base légale qui autoriserait le Conseil fédéral à émettre une ordonnance en vue de la couverture des dommages causés à des entreprises suisses par les mesures économiques prises vis-à-vis de l'Irak et du Koweït (ordonnance du 7.8.90 prise sur la base de l'art. 102, ch.8 et 9 Cst féd.). Il en va différemment d'indemnités pour des pertes consécutives de travail, réglées conformément à la législation sur le chômage.
- Selon certains indices, à vrai dire peu concrets, il n'est pas exclu que des firmes suisses participent à un contournement de ce boycott.

## 9. Envoi d'émissaires

Idée d'une mission de parlementaires suscitée par DFAE. Echo initial de la majorité des chefs de parti positif. Abandon de cette idée en raison d'une malencontreuse fuite.

Examen par le DFAE de solutions alternatives.

Initiatives privées (Association des femmes musulmanes suisses, parlementaires à titre individuel, autres personnalités). Nous ne voulons ni les encourager (pas de mandat) ni les décourager.

## 10. Colonie suisse

Actuellement, 51 Suisses se trouvent encore en Irak : 23 désirent quitter ce pays et 7 veulent y rester. 7 Suisses travaillent à l'Ambassade à Bagdad (dont Besomi et Bischoff) et 14 pour le CICR. 3 Suisses ont choisi de demeurer au Koweït. 10 étrangers se trouvent en Irak sous la protection de la Suisse (tableau statistique joint).



3 employés suisses de Swissair et 1 employé suisse de Lufthansa ont récemment pu quitter l'Irak, ainsi qu'un double-national franco-suisse.

L'Ambassade à Bagdad est ouverte au dialogue avec la colonie suisse. Elle reçoit une délégation de celle-ci au moins deux fois par semaine. Par ailleurs, la cellule de crise a des rapports suivis en Suisse même tant avec les parents des Suisses d'Irak qu'avec les représentants des firmes qui les emploient. Elle a ainsi organisé le 28.9.90 une séance d'information à leur intention. Une nouvelle réunion de ce type aura lieu le 13.11.90.

- Annexes :
- Evolution du nombre de nos compatriotes en Irak et au Koweït
  - R ressortissants suisses en Irak/Koweït
  - Déclaration du Vice-Chancelier du 24.10.90
  - Lettre du Chef du DFAE aux Suisses en Irak du 29.10.90
  - Aide-mémoire du 30.10.90
  - Déclaration du Conseil fédéral du 31.10.90
  - Message du Chef du DFAE aux Suisses en Irak transmis par RSI du 2.11.90
  - Positive Verfügungen des EVD.



Evolution du nombre de nos compatriotes  
en Irak et Koweït

2.8.90	Selon les premières informations reçues après l'annexion du Koweït par l'Irak, 51 Suisses se trouvent au Koweït et 35 en Irak.	
21.8.90	44 Suisses forment un convoi depuis Koweït vers l'Irak et tentent de sortir par la frontière nord, vers la Turquie.	
23.8.90	32 Suisses passent la frontière irako-turque grâce aux efforts de notre Chargé d'affaires; 23 reviennent en Suisse par avion spécial et 9 par la route.	
26.8.90	5 compatriotes sortent d'Irak avec les Autrichiens.	
1.9.90	Les femmes et enfants étant autorisés à quitter l'Irak, 12 Suisses atterrissent à Zurich, via Frankfurt.	
5.9.90	M. Fischer, de Londres, vient renforcer notre représentation à Bagdad.	
6.9.90	L'Ambassade de Suisse à Bagdad nous communique la répartition précise de nos compatriotes encore en Irak et au Koweït, c'est-à-dire	
	- 11 immatriculé à Bagdad	
	- 12 de passage à Bagdad	
	- 3 double-nationaux en Irak	
	- 43 membres du CICR	
	- 5 membres de l'Ambassade Bagdad	
	- 2 membres de l'Ambassade Koweït	
	- 9 arrivés du Koweït à Bagdad	
	- 3 double-nationaux au Koweït	88
12.9.90	MM. Besomi et Bischoff quittent l'Ambassade à Koweït pour Bagdad.	
18.9.90	Arrivée au poste du nouveau chef de mission, M. F. Moser.	89
23.9.90	4 employés de compagnies d'aviation (SR et LH) reçoivent l'autorisation de quitter l'Irak.	85
9.10.90	Retour à Londres de M. Fischer, détaché à Bagdad depuis le 5.9.90.	84

Le chiffre exact de nos compatriotes en Irak ne nous a été communiqué que le 6.9.90 par l'Ambassade.



28.10.90	L'Ambassade à Bagdad nous signale que le nombre des délégués du CICR a passé de 43 à 14 personnes.	55
29.10.90	Un Suisse, possédant également la nationalité française, quitte l'Irak avec les otages français.	54
	Un autre compatriote peut sortir avec un groupe d'otages allemands.	53
7.11.90	Une Suissesse, restée à l'époque avec son mari à Bagdad, est rapatriée vers la Suisse par la REGA pour raison de santé.	52

#### Répartition de ces 52 personnes

- 24 désirent quitter l'Irak
- 7 ont décidé de rester
- 5 membres de l'Ambassade à Bagdad
- 2 membres de l'Ambassade à Koweït
- 14 délégués du CICR



Ressortissants suisses en Irak/Koweït

<u>Lieu de séjour actuel</u>	<u>désireux de quitter</u>	<u>ne veulent pas partir</u>	<u>Ambassade</u>	<u>CICR</u>	
Irak:					
- immatriculés	4	4	7 *)	14 **)	
- de passage	11				
- venus du Koweït	8				
Koweït:		3			
Total	23	7	7	14	51

Ressortissants étrangers (sous "Schweizerflagge")

Irak:		
- firmes suisses	8	(RFA, F, UK)
- époux de Suissesses	2	(NL)

\*) y compris 2 diplomates  
de Koweït

\*\*\*) selon télex No. 393 du  
28.10.90 (Bagdad)

1.11.1990 / DC



Erklärung von Vizekanzler Achille Casanova  
im Anschluss an die Sitzung des Bundesrates  
vom 24. Oktober 1990  
betr. die im Irak zurückgehaltenen Schweizer

Im Irak-zurückgehaltene Schweizer

Der Vorsteher des Eidgenössischen Departements für auswärtige Angelegenheiten, Bundesrat René Felber, hat die Mitglieder des Bundesrates über die Situation der Geiseln im Irak informiert, insbesondere über die von zahlreichen Ländern unternommenen Demarchen und im Hinblick auf diejenigen, die von der Schweiz in Betracht gezogen werden können.

In diesem Zusammenhang hat er seinen Regierungskollegen die Handlungsmöglichkeiten dargelegt, welche eine Befreiung aller im Irak gegen ihren Willen festgehaltenen Ausländer begünstigen können. Er hat ihnen auch das Ergebnis der in den letzten Tagen bei den in der Bundesversammlung vertretenen Parteien gemachten Abklärungen mitgeteilt, welche die mögliche Entsendung einer parlamentarischen Delegation in den Irak zum Gegenstand hatten.

Die Antworten der Parteien sind sorgfältig ausgewertet worden und haben den Vorsteher des EDA zur Ueberzeugung gebracht, auf diese Möglichkeit zu verzichten:



LE CHEF  
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

3003 Berne, le 29 octobre 1990

p.B.51.30.Irak-DC/BPA

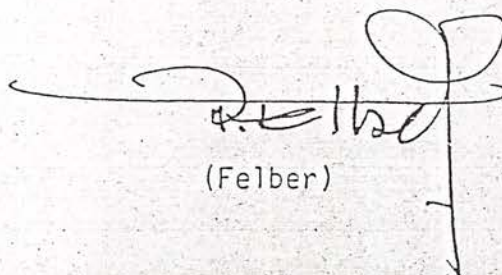
Chers compatriotes,

Au moment où quelques ressortissants de pays européens sont autorisés à quitter l'Irak, je comprends que certains d'entre vous se posent des questions quant à leur proche avenir et se demandent ce que fait leur gouvernement.

Pendant ces derniers trois mois, le Département fédéral des affaires étrangères a oeuvré sans répit, souvent en coulisse, pour obtenir votre libération. Notre ambassade à Bagdad et la cellule de crise constituée à Berne n'ont ménagé aucun de leurs efforts dans ce sens et je puis vous assurer que notre préoccupation majeure est votre retour à la liberté. Certains efforts entrepris se sont aussi heurtés à des difficultés politiques et ont dû être abandonnés.

Croyez bien que je suis en pensée avec vous dans ces moments difficiles et que mon Département continuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, à utiliser tous les canaux et contacts possibles afin d'obtenir votre libre sortie d'Irak, ceci sans pour autant tomber dans le marchandage.

Veuillez agréer, chers compatriotes, mes sentiments les meilleurs.



(Felber)

Aux Suisses en Irak



Aide-mémoire

La Suisse, fidèle à sa tradition d'Etat de droit, a toujours souscrit aux principes du droit international public. L'invasion du Koweït et les mesures consécutives du gouvernement irakien constituent une violation de ces normes. Dès lors, la Suisse s'est associée de façon autonome aux mesures prises par la Communauté internationale, qui ont trouvé leur expression dans les différentes Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Toutefois, la Suisse en tant qu'Etat neutre ne se joindra à aucune opération militaire, quelle qu'elle soit. Conformément à sa politique traditionnelle, la Suisse est en faveur du règlement pacifique de tous les différends, ce qui est valable également pour la situation prévalant actuellement dans le Golfe.

En conséquence, tout en restant fermement solidaire de la Communauté des Etats et intransigeante à l'égard des principes du droit des gens, la Suisse reste disponible pour la mise en oeuvre de tout effort visant à trouver une solution au conflit.

C'est ainsi que le Gouvernement suisse serait prêt à apporter sa contribution dans ce sens, du moment que tous les ressortissants étrangers retenus contre leur volonté en Irak et au Koweït, y compris ses propres nationaux, devaient recouvrer leur liberté.

De même pour des raisons humanitaires, la Suisse n'a pas fait de l'autorisation d'exporter des médicaments à destination de l'Irak un objet de négociation.

Dans l'esprit de ce qui précède, elle demande la libération inconditionnelle et immédiate de ses ressortissants.



## Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est vivement préoccupé par la persistance de la crise du Golfe, dont l'une des conséquences demeure la rétention contre leur gré de nombreux étrangers en Irak. Il demande instamment la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages étrangers encore retenus, y compris tous les Suisses. Il comprend la situation difficile dans laquelle se trouvent les familles et les proches, et souhaite que cette séparation touche rapidement à sa fin.

Le Conseil fédéral réaffirme son entière solidarité avec les Nations Unies et réitère sa détermination de respecter les normes du droit international et les mesures qu'il a prises à cet effet. Il exprime son espoir qu'un règlement pacifique puisse être trouvé pour sortir du conflit.

Le Conseil fédéral a été informé d'un transport de médicaments à destination de l'Irak pour lequel une autorisation a été accordée. Ce geste s'insère dans la tradition humanitaire de la Suisse.

## Erklärung des Bundesrates

Der Bundesrat ist sehr besorgt über das Andauern der Golfkrise und das damit verbundene Zurückhalten zahlreicher Ausländer gegen ihren Willen im Irak. Er fordert dringend die sofortige und bedingungslose Freilassung aller ausländischen Geiseln, einschliesslich der Schweizer Bürger. Er zeigt Verständnis für die schwierige Situation der Familien und Angehörigen und wünscht, dass diese Trennung rasch ein Ende nimmt.

Der Bundesrat bekräftigt erneut seine volle Solidarität mit der UNO und wiederholt seine Entschlossenheit, die Normen des internationalen Rechtes sowie die Massnahmen, die er diesbezüglich beschlossen hat, anzuwenden. Er gibt seiner Hoffnung Ausdruck, dass eine friedliche Beilegung des Konfliktes gefunden werden kann.

Der Bundesrat wurde über den Transport von Medikamenten nach dem Irak informiert, für den eine Bewilligung erteilt worden ist. Diese Geste entspricht der humanitären Tradition der Schweiz.

31 OCT. 1990



2. 11. 90 (Helsinki)

dodis.ch/54652

Message de Monsieur le Conseiller Fédéral René Felber aux  
Suisses en Irak:

Mes chers compatriotes,

Si je vous parle aujourd'hui c'est pour vous rappeler qu'en Suisse, au niveau de votre gouvernement, du Conseil fédéral comme à celui de toute la population, nous ne vous oublions pas, nous savons que votre situation est délicate et difficile; qu'il s'agit pour vous de retrouver votre dignité d'hommes libres et de citoyens libres. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas envie de vous marchander pour sauvegarder précisément votre dignité et celle de votre pays. Vous êtes les victimes d'un conflit pour lequel vous ne portez aucune responsabilité, rappelez-vous que la Suisse non plus ne porte aucune responsabilité dans ce grave conflit. Nous vous demandons de vous rappeler que tous les jours, dans le cadre des possibilités qui sont les nôtres et qui sont faibles, vous le savez, nous nous préoccuons de votre sort et nous tentons d'obtenir votre relaxation, votre liberté. Nous vous demandons de nous aider par votre calme et par votre courage, à favoriser notre travail; l'agitation de déclarations quelquefois intempestives, reprises et amplifiées, ne favorise pas notre travail qui est peut-être trop souterrain à vos yeux, mais qui est réel.

Je vous assure que nous ne vous oublierons pas et que nous continuerons tous les jours à maintenir le contact avec Bagdad, avec nos diplomates, comme je l'ai fait personnellement aussi avec tous mes collègues les Ministres des autres pays qui comme moi ont des compatriotes retenus en Irak. Je vous souhaite bon courage et encore une fois je vous demande de m'aider par votre attitude. Merci.



Irak/Kuwait

Stand: 25.10.90

Positive Verfügungen des EVD

Pharmazeutika zu med. Zwecken im Warenwert von gut SFr. 20 Mio.:

<u>Firma</u>	<u>Warenwert</u> <u>in SFr.</u>	<u>Datum</u>	<u>EVD-Nr.</u>
Sandoz Pharma AG	215'600.--	19.09.90	1
	875'832.20	01.10.90	11+12
	431'200.--	12.10.90	15
Protochemie AG	2'360'030.--	19.09.90	2
Labatec - Pharma S.A.	404'054.--	19.09.90	3
Ciba-Geigy AG	14'199'092.--	19.09.90	4-9
Mepha AG	73'100.--	01.10.90	10
Hoffmann-La Roche AG	109'100.--	10.10.90	13
Medical Consulting Services AG	44'780.--	10.10.90	14
ZYMA S.A.	1'108'315.--	12.10.90	16-19
Vivadent Est.	230'600.--	23.10.90	20